

NOTRE SERVICE

DE RENSEIGNEMENTS

Sous cette rubrique, nous publions chaque jour vos renseignements qui nous sont demandés par nos lecteurs.

LE REVEIL DU NORD

(Service des Renseignements) avec les initiales ou le pseudonyme sous lequel ils veulent que paraisse la réponse.

Q. S. F. L. — Il est indispensable effet que vous s'adresser au ministère ou au dépôt du corps, dont faisait partie, votre mari.

Un cycliste embêté, A. T., N° 441. — 1. Avance maximum de 250 francs par bicyclette réquisitionnée.

Lille. — C'est votre mari qui, également, a la garde de l'enfant. D'après les renseignements que vous nous donnez, il est à présumer que le tribunal lui laissera dans l'avenir la garde de cet enfant.

Un client depuis 25 ans, N° 184. — Vous trouverez cet objet dans l'importance quel grand magasin de quincaillerie de la ville.

Camin pierrat coquette. — Vous n'avez pas droit au complet car votre réforme est antérieure au 14 novembre 1918.

Un mécano, à Dunkerque, G. B. — 1. Comme prisonnier civil, vous avez droit à une indemnité équivalente au rappel de tout simple soldat.

Grand chenu des localités. — Signifiez leur copie par ministère d'huissier. Si, dans les 30 jours de la signification, les occupants ne se manifestent pas, la prorogation prévue par la loi du 9 mars 1918, vous pouvez les faire expulser.

Eugénie Blanche, 64, Valenciennes. — S'il n'est intervenu aucun jugement déclarant l'absence de votre père, continuez à le faire déclarer absent.

T. R., N° 28, Hasnon. — Vous avez droit aux primes mensuelles à partir du mois de décembre 1917.

27. Aux deux dots, C. N. — Ecrivez au directeur du service départemental des R. O. P., 55, rue d'Esquermes, à Lille, en exposant votre situation et en appuyant les démarches que vous avez faites à la mairie.

Un lecteur assidu, Ralèmes. — 1. Non, vous n'avez pas trois mois de secours. 2. Votre père ne pourrait prétendre à ce secours s'il travaillait.

Les femmes embêchées. — 1. Il n'est pas possible à un établissement où les prestataires devenus ou celles qui étaient prestataires comme telles — pouvaient solliciter un repos, souvent bien mérité et recevoir les soins médicaux nécessaires.

B. D., N° 187. — 1. Vous n'avez droit qu'à un mois à 20 francs. — 2. Rien à réclamer.

Un pensionnaire martyr, V. 1285. — Vous avez été mis en congé, c'est-à-dire vous avez fait perdre le bénéfice de l'indemnité mensuelle pendant six mois.

Alexandre, R. 18, Fontaine St-Gilles, Valenciennes. — Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité de démobilitation attendu que votre réforme a été due à une affection contractée au cours de la campagne 1914-1915.

Un père sans le sou, N° 100. — Adressez une réclamation au service des dommages de guerre, à la sous-préfecture, en indiquant la date à laquelle vous avez déposé votre demande d'indemnité.

A. J. Aulney. — 1. Oui, si la maison n'a pas été abandonnée complètement au départ, non, dans le cas contraire si par exemple les clefs ont été rendues aux propriétaires. — 2. Six mois.

A. B. O. — C'est inexact : il n'existe pas de prime de ce genre.

Un impatient, 334, B. O. — C'est au président du tribunal civil qu'il faut adresser votre demande, mais vous pouvez également vous adresser directement au juge de paix de l'un de ces établissements.

A. O. Aulney. — Vous devez les primes échues pendant toute la durée de la guerre. Néanmoins, vous pouvez en différer le paiement jusqu'à ce que le moratorium soit levé.

Toujours comme à vingt ans. — 1. Oui, si le décès est la conséquence d'une affection contractée en service. — 2. Il faut être établi à la mairie votre dossier de demande de pension militaire.

Maisirou dit tête de neuille. — Le dépôt du 1016 R. A. L. se trouve à Douai. — 2. Variable suivant les postes de la nature du service. Augmentations sociales, heures d'attente, à des charges de famille. Ecrivez au directeur des Douanes, à Valenciennes.

d'Alme zian Duchy, R. M. — Votre fils ne peut bénéficier d'aucune majoration de classe pour sa démobilitation, attendu qu'il a fait partie de l'armée active.

D. Marais de Lemme. Adressez une réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la Guerre, 10, rue Saint-Dominique, à Paris.

Futur garde-champêtre, Saint-André. — Vous avez droit à l'indemnité de démobilitation ; mais vous ne pouvez prétendre aux primes mensuelles que si vous avez intégralement accompli votre service actif avant le mois d'avril 1917.

R. P. 4. 271. — Vous paraissiez pouvoir être exonéré par la Commission arbitrale mais les renseignements que vous nous fournissez ne nous permettent pas de vous donner une réponse catégorique.

Un marquis socialiste, V. F. E. — 1. Vous devez payer à partir du jour où vos ressources vous le permettent de le faire. — 2. Payez si vous pouvez le faire. — 3. Dans tous les cas, faites prouver votre bail par ministère d'huissier, ceci pour éviter l'augmentation de loyer pendant un délai de deux ans, et l'expulsion. — 4. Elle sera accordée pour toute la durée de la guerre et les six mois qui suivront. — 5. Oui, pourvu qu'il n'y ait pas de danger.

D. chemin du Malage, Leas. — Il est préférable d'aller au tribunal civil d'avoir recours à un huissier en la circonstance.

Un petit ennuyé, P. T. — Aucune circulaire n'intervient l'envoi au Maroc des jeunes gens dans la situation de votre frère.

T. A. M., N° 3. — Vous n'avez pas droit à l'indemnité de démobilitation car vous ne comptez pas trois mois de service effectif.

M. J. D. P., 34, ennuyé. — Vous ne pouvez obtenir le paiement des arrérages de ce subsidie d'indemnité que si vous avez fait jusqu'ici, même pour des cas comme le vôtre.

Un père en peine. — Vous n'avez droit ni à l'indemnité de démobilitation, ni aux primes mensuelles de votre fils tué.

Dérouillards pour son mari. — La pension de votre mari sera de 720 francs par an, avec une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

Un père reconnaissant, Vieux-Condé. — Il n'existe pas de loi du 21 mars 1919, à condition d'une majoration de 80 francs pour l'enfant, soit au total 800 francs (loi du 31 mars 1919). En attendant la liquidation de sa pension, votre mari peut demander l'allocation d'attente de pension en attendant au sous-intendant militaire à Arras.

SOIGNEZ PRESERVEZ, FORTIFIEZ vos VOIES RESPIRATOIRES avec les PASTILLES VALDA Antiseptiques et Toniques EXIGEZ-LES dans les Pharmacies EN BOITES, AU PRIX DE 1'90 impôt compris

MONTEURS ELECTRICIENS. — Bons monteurs connaissant parfaitement la lumière et basse tension, sont demandés aux Etablissements G. LANGRAND 58, rue de Condé, à LILLE. — Sérieuses références exigées. 2126

MECANICIENNES. — On demande mécaniciennes pour travail en division, confections, trajectoires. — S'adresser 54, boulevard des Ecoles, LILLE. 2128

MONTEURS ELECTRICIENS sont demandés pour usage et appareillage en connaissant H et B T. S'adresser Maison Bugnot, entreprises générales d'électricité, 31, rue St-Jacques, à DOUAI.

On demande des OUVRIERS COUVREURS et des OUVRIERS ZINGEURS. Travail assuré pour l'hiver. — S'adresser rue Guillaume-Werniers, 87, à FIVES-LILLE. 1950

On demande de BONS MODELEURS, Compagnie des Machines Agricoles, à CROIX. 11218

FABRIQUE DE CASQUETTES, 42, rue des Trois-Molettes, Lille. — On demande mécaniciennes pour garnissage. 2121

On demande d'urgence bon Opérateur à la TYPOGRAPHIE, 6, rue du Français, Lille, imprimerie de la "France Colombarie". Travail assuré. 2114

CONFECTIONS. — On demande des Ouvrières en Par-dessus. Travail bien rétribué à Rue du Faubourg de Roubaix, 261, chez LEIGNEL et BERTEAU. 2114

LES POULES LES RETENANT, G. O., rue Jeannette à Valenciennes. — Oui, sans doute, contraire du président du Tribunal civil — décision qui ne fait aucun doute à notre avis, en raison de l'irrégularité de la situation de votre mari. — Non, cela lui sera impossible s'il n'a aucun état sérieux contre lui.

Le mari de Z. — Les objets dont vous nous causeriez, linges, vêtements, reviennent tous sans exception à votre enfant. Toutefois, vous pouvez faire belle-mère vous le rendre de bon gré, sinon vous serez forcé de procéder et vous aurez vite fait de dépenser beaucoup plus que la valeur des objets.

MACHINES A ECRIRE UNDERWOOD & REMINGTON garanties Livrables de suite Maison BOURZEIX Paris-Lille Bureaux ministres - Classeurs Tables dactylo, etc. Succursale de Lille, 54, RUE BASSE (Angle de la Esquemoise) E. WIBAU, Directeur REPARATION DE MACHINES A ECRIRE OCCASIONS

Faites votre Bière vous-même AVEC LE HOUBLON D'ALSACE Première Qualité - Prix modérés - Notice explicative - GUYOT, 29, rue de Poids, 29 - LILLE. Epiciers-Depositaires demandés.

A VENDRE CINEMA Matériel Complet à l'état de neuf Clientèle assurée S'adresser à M. BATTIAU, Grand'Place, 51 Sin-le-Noble, près Douai

BIJOUX OR - ARGENT - DIAMANTS Dents et Dentiers Achat au Maximum Comptoir d'Echanges : LILLE, 129, rue de Paris

CONSULTATIONS sur toutes questions de droits, litiges, loyers etc. S'adresser à M. PAMART, 51, rue du Maire-André, de 2 à 5 heures.

HOUBLONS ALSACE. Qualité supérieure pour bière ménage par balles, ballots et paquets. - MANIER, 27, rue André, LILLE. - Téléphone 6.32.

VALENCIENNES. — Objet perdu. — Il a été perdu, lundi 27, avenue Dampierre, un sac à main contenant une certaine somme et divers objets. — Prière de le rapporter 17, rue Desnoy, contre récompense. 11225

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes marchandises et cuisinières n'importe quel état. Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

Etude de M. Maxime DUCROQU, notaire à Lille, boulevard de la Liberté, 66. ARRONDISSEMENT D'AVENNES. — CANTON DE LANDREGIES Communes de FAVRIL et de la GROISE Grande PROPRIÉTÉ de Rapport et d'agrément comprenant BOIS de 135 Hectares Avec BELLE CHASSE et MAISON DE GARDE MAISON DE CAMPAGNE et PARC de 16 HECTARES DEUX BELLES FERMES DE 42 ET 43 HECTARES A VENDRE par Adjudication Publique EN QUATRE LOTS QUI NE SERONT PAS REUNIS Le Vendredi 28 Novembre 1919, à 14 heures, en la Salle des Adjudications des notaires de Lille, 7, rue Publica. 1er lot. — Bois du Touaillon CONTENANCE : 135 hectares 20 ares 16 centiares. — MISE A PRIX 110.000 fr. Avec dépendances et parc de 16 hectares 83 ares 54 centiares. — MISE A PRIX... 20.000 fr. 2e lot. — Villa Fernande CONTENANCE : 42 hectares 3 ares 40 centiares. — MISE A PRIX 50.000 fr. 3e lot. — Ferme du Temple d'en haut CONTENANCE : 43 hectares 97 ares 9 centiares. — MISE A PRIX 60.000 fr. Les adjudicataires auront droit aux indemnités de Dommages de Guerre Le 4e lot est loué jusqu'en 1927, fermage 4.000 francs plus les charges. Les autres sont libres d'occupation S'adresser, pour tous renseignements, à M. Maxime DUCROQU, notaire.

DRAPEAU BELGE 99 rue Gambetta LILLE PARDESSUS Depuis 75 Fr. COMPLETS 59 à 150 fr.

606 LILLE VOIES URINAIRES SYPHILIS traitée par le 606 et 614 ANALYSE DU SANG GÉRISON assurée et rapide de la Blennorrhagie par accouplements et procédés scientifiques nouveaux 5, rue de Béthune, tous les jours de 10 h à 6 h Institut Elect. et Electrothérapie

Pour Cause de Départ SALON, SALLE A MANGER, OBJETS DIVERS à vendre, marchands s'abstenir. — Prendre l'adresse 14, r. du Vieux-Marché-aux-Chevaux, LILLE. 2137

M. Maurice REGNAULT, notaire à Douai, recherche les enfants de HULO (Henri-Philippe) et LENTREMY (Constance). 11228

Fabricant de Brosses EN TOUS GENRES DUPONT rue des Postes, 241, LILLE (Nord) Spécialités pour Filatures et Tissages, tous articles de Soie, Chienfant Piassava et Coco. Défiant toute Concurrence.

COURS D'AUTOMOBILES Brevet Garanti par Forfait-Contrat. Voitures et Elèves assurés contre les Accidents. - Transports rapide pour Voyageurs et Colis. - Réparations et Mises au Point. GARAGE, 53, Avenue Becquart Lammersart-Lille. Arrêt du Car X au Canon d'Or.

Mme LECERF, née Cordille RAMETTE, demeurant à Frouy, a l'honneur d'informer le public qu'elle n'a jamais, contrairement à ce qu'elle a affirmé, son mari, qui réside actuellement à Bruay (P.-de-C.), contracté de dettes et qu'elle n'a pas l'intention d'en faire. 11229

M. GAMBIEZ, 68, boulevard Pasteur, à Douai, prévient le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Marie HANNEDOUCHE. 11228

M. Emile THIETARD, forgeron, rue d'Arnonville (Deux-Sèvres), prévient le public et ses fournisseurs qu'il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Jeanne MAILLARD. 11230

M. Victor YNER, demeurant à Saint-Laure (Deux-Sèvres), prévient le public qu'il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Charlotte DEMARCAUX. 11219

Mme Eugène BOIDIN, née Aimée BULTÉE, demeurant à Barlin, a l'honneur d'informer le public qu'elle n'a jamais contracté de dettes et n'a pas l'intention d'en faire. 11218

M. Aimé DE RUYCK, demeurant rue de Lannoy, 115, à Fiers, a l'honneur d'informer le public qu'il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Germaine MINART, qui a quitté le domicile conjugal 2131.

Le gérant : Emile GEST (Fédération de Lille) Imprimerie du Réveil du Nord

DETTES

A Vendre en disponible et à livrer courant 1920. TUILLES COUREES, BRIQUES PLEINES, BRIQUES CREUSES, BRIQUES REPRESSES, MASSIFS et CARREAUX DE FEURS. Adresser correspondance à : TUILERIE DU ROCHE, 11, rue de Rome, à PARIS. 731

Augustin LABALETTE à LÉCLUSE (Nord) Prévient Messieurs les Cultivateurs qu'il vend Chevaux et Bêtes à Cornes avec Bons des Sociétés Titulaires-Mandataires Pour le Nord les Bons Roses seuls sont valables.

MACHINE OLIVER A ECRIRE LILLE 84, rue Nationale

500 VÉLOS 10.000 Enveloppes MACHINES A COUDRE Prix avantageux. — Gros Détail. Camille Coppenolle, 39, rue Neuve, Lille. Prix de la Grande-Pièce.

La Société NESTLÉ FARINE LACTÉE ne rend ses livraisons

DETTES

Publication Légale

Brasserie Coopérative LA NATIONALE (Douai) Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société anonyme, à capital variable dite : Brasserie Coopérative « La Nationale », ayant son siège social à Douai, 3, place Saint-Martin, a été convoquée pour le 12 octobre 1919, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville de Douai, et sur l'ordre du jour suivant :

1. — Division des titres en coupures de dixième, et modifications aux articles 4, 8, 12, 26, 35, 36 des statuts et à l'article 6 du règlement intérieur qui en résultent.

2. — Œuvres d'hygiène et de solidarité sociales. Examen du rapport du Conseil d'administration, en vue de la modification aux statuts et au règlement intérieur.

3. — Modifications aux articles 1, 18, 24 et 30 des statuts.

4. — Modifications aux articles 1 et 9 du règlement intérieur.

Cette Assemblée n'ayant pas réuni un nombre d'actionnaires représentant le trois-quarts du capital social, il a été décidé qu'une deuxième Assemblée sera convoquée.

En conséquence, MM. les actionnaires sont convoqués en deuxième Assemblée générale extraordinaire, le dimanche 28 décembre 1919, à 15 heures (3 heures du soir), dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville de Douai, aux fins et sur le même ordre du jour que dessus.

Le Président du Conseil d'administration : O. LAMY.

Le Président du Conseil d'administration : O. LAMY.

Le Président du Conseil d'administration : O. LAMY.